

A la Commission des Droits de l'Homme, désigner les Etats coupables de violations ne fait plus recette.

Article de Samuel Gardaz paru dans Le Temps du 12 avril 2005

ONU. Cette année, seuls cinq pays font nommément l'objet d'une résolution sous le chapitre 9: Soudan, Biélorussie, Birmanie, Cuba et Corée du Nord. Alors que ce point de l'agenda est menacé par les pays épinglés, il est de moins en moins utilisé par ceux qui prétendent défendre les droits humains.

La Commission des droits de l'homme (CDH) est en avance sur l'agenda, du jamais vu de mémoire d'observateur. Deux semaines avant la clôture de sa 61^e session, le 22 avril, les projets de résolution sous le point 9 ont été déposés lundi en début d'après-midi. Le point 9 est celui qui nomme explicitement les pays dans lesquels des violations sont commises. C'est celui que tous les violateurs patentés rêvent de supprimer de l'agenda. «Le fait que nous soyons en avance est le signe que nous sommes sortis de l'ère de la confrontation», explique un diplomate pour s'en féliciter. Ou que, selon un constat largement partagé parmi les défenseurs des droits de l'homme cette année, les Etats membres dont on pourrait attendre qu'ils relèvent le défi des droits de l'homme ont abandonné le combat.

Utilisation parcimonieuse

Preuve de ce climat de quasi démission généralisée, seuls cinq projets de résolution sous le point 9 ont été déposés hier: sur la situation des droits de l'homme en Biélorussie, à Cuba, au Soudan, en Coré du Nord et en Birmanie. L'année passée, outre ces cinq pays, des textes avaient été déposés pour dénoncer la situation des droits de l'homme au Turkménistan, en Chine, au Zimbabwe et en Tchétchénie. Déposés, mais pas forcément adoptés ni même votés. Les apparences étaient au moins relativement sauvées... Cette année, dans le cas du Soudan, deux textes étaient en concurrence: l'un élaboré par le groupe africain à l'initiative de l'Egypte, et dont il se disait que les Soudanais eux-mêmes l'avaient en partie rédigé... Il n'a finalement pas été déposé. L'autre par les Européens, qui signent là une notable exception à leur utilisation pour le moins parcimonieuse du point 9.

Cette 61^e session fait donc figure de piètre cuvée sur le plan des résolutions par pays. Comme si le concept du naming and shaming, qui consistait à nommer les violateurs pour les ramener dans le droit chemin, ne faisait plus recette. L'Union européenne avait annoncé la couleur avant même le début de la session, en affirmant qu'elle ne présenterait pas de résolution sur la Tchétchénie, où l'augmentation des disparitions forcées «confine au crime contre l'humanité», selon Human Rights Watch.

Autre sujet laissé une fois de plus en marge: Guantanamo. Cuba avait tenté l'an dernier de présenter un texte sur les violations commises sur la base américaine, quoique sur un autre point de l'agenda. Cette année, les autorités de La Havane ont fait le tour des capitales européennes pour sonder la possibilité d'un soutien à un nouveau texte. En vain. Et alors qu'ils prônent une logique de groupes régionaux, les Européens ne se sont pas risqués à aborder la question du «trou noir» juridique. Ou de l'Irak, qui demeure depuis le printemps 2003 et la chute de Saddam Hussein l'un des points noirs de la Commission. Dans le même ordre d'idée, le Canada a renoncé cette année à présenter une résolution sur l'Iran sous le point 9 comme il l'avait fait en 2004, au motif que sa tentative devant l'Assemblée générale de l'ONU l'an passé s'était soldée par un échec.

Ombre de la réforme

Selon certains habitués de la CDH, l'ombre de la réforme et des critiques frontales que Kofi

Annan, le secrétaire général de l'ONU, est venu asséner à la Commission jeudi dernier, plane sur l'assemblée. «Il règne une étrange atmosphère, commente ainsi Chris Sidoti, directeur de International Service for Human Rights. L'Union européenne ne présente plus de résolutions sous ce chapitre quand elle n'est pas sûre de l'emporter.» Le cas du Népal, d'une brûlante actualité, a quelque peu «sauvé» la session en la sortant de sa torpeur. A l'initiative de la Suisse, des négociations très serrées ont été menées pour obliger les autorités de Katmandou à accepter sur son sol l'ouverture de bureaux du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. La Suisse a même agité la menace du point 9, mais le «pragmatisme» a prévalu est c'est finalement sous le chapitre de l'aide technique qu'une résolution sera déposée.